

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 23 AOÛT 2011 - 18 HEURES**

Affiché le 30 août 2011

Date de la convocation : le 20 juillet 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 49.

Étaient présents : Mme Martine LIGNIERES-CASSOU, Maire, Présidente ; Mme DENIS, M. FAUTHOUX, Mme LÉROU-POURQUÉ, Mme LERBET-SERENI, M. BONIFACE, M. MARBOT, M. CANTON, Mme CABANNES, Adjoints au Maire ; Mme RODDE, M. LACRAMPE, M. LEROY, Mme JUYOUX, Mme RAUCOULES, M. HUERGA, M. PEDEUTOUR, M. JUBAULT-BREGLER, M. MAISON, M. DARTIGOLLES, Mlle ESPAGNAC, M. DESCORPS, Mme ABOUSLEIMAN, M. DE FONTENELLE, Mlle BLED, M. BRIN, M. PERES, Mme POUHEYTO, M. URIETA, M. ARRAOU, Mme GOULESQUE, Conseillers Municipaux.

Étaient représentés : M. DUCHATEAU (qui a donné pouvoir à Mme la Maire), M. LACLAU-LACROUTS (qui a donné pouvoir à Mme JUYOUX), Mme CASTERA (qui a donné pouvoir à Mme DENIS), M. LAVIGNOTTE (qui a donné pouvoir à M. de FONTENELLE), Mlle MAZA (qui a donné pouvoir à M. MAISON), Mme HADIDA (qui a donné pouvoir à M. FAUTHOUX), Mme LAGREZE (qui a donné pouvoir à Mme RODDE), Mme BERNARD (qui a donné pouvoir à M. HUERGA), Mme LABAT-CHAHID (qui a donné pouvoir à M. CANTON), M. LESTORTE (qui a donné pouvoir à M. BRIN), M. BAYROU (qui a donné pouvoir à Mme POUHEYTO), Mme DELLA (qui a donné pouvoir à M. PERES), Mme LIPSOS-SALLENAVE (qui a donné pouvoir à M. URIETA).

Était excusés : Mme IRIART, M. ISSEINI, Mme BENSOUSSAN, Mme BOUSCAYROL, Mlle WOLFS, M. CASTY.

Secrétaire de séance : Mme CABANNES.

Propos liminaire de Martine Lignières-Cassou, Maire de Pau

Mes chers collègues,

Je vais d'abord procéder à l'appel du conseil municipal, qui est un conseil municipal assez extraordinaire sur un sujet dont on a un petit peu débattu, mais l'on va revenir bien entendu sur cette délibération qui est la plus importante, qui concerne le schéma départemental de coopération intercommunale.

Nous avons trois délibérations pour ce conseil municipal. Je vous propose de commencer par la première : la délibération concernant le schéma départemental de coopération intercommunale.

Comme je le disais, nous sommes réunis ce soir en conseil extraordinaire, comme l'était hier le conseil communautaire, comme le sont toutes les communes et toutes les intercommunalités de France et de Navarre, puisque nous avons tous à donner notre avis sur le schéma de coopération intercommunale d'ici le mois d'août.

Cette procédure, comme vous le savez, s'inscrit dans la loi, qui est beaucoup plus générale et qui porte sur la Réforme territoriale, du 16 décembre 2010, et cette partie de la loi porte sur la simplification de la carte intercommunale et des syndicats qui vivent dans ces différents périmètres intercommunaux.

Je vais reprendre la même argumentation qu'hier, c'est-à-dire que nous avons beaucoup de raisons, nous élus locaux, d'exprimer notre colère par rapport à cette loi.

Tout d'abord, quant à son mode d'élaboration puisqu'elle a été votée en décembre 2010, que les Préfectures, les services de l'État, ont eu à peu près un mois pour mettre en place la nouvelle commission départementale de coopération intercommunale, que cette commission ne s'est réunie que deux fois, une fois au mois d'avril, une fois début mai, et nous avons donc à rendre un avis, qui nous a été transmis le 29 mai pour le 29 août, c'est-à-dire trois mois pour décider en quelque sorte de notre devenir, et il est important.

De plus, avec une commission qui ne donne qu'un avis, c'est une loi qui octroie aux préfets des pouvoirs exorbitants du droit commun. Nous y allons à marche forcée et cela est un élément qui est contraire aux lois de décentralisation de 1982, que nous avons pu voter et qui portent sur la libre administration des collectivités territoriales.

De la même façon, sur un aspect sur lequel nous sommes tous sensibles, qui est l'aspect financier, l'État s'était engagé en 2010 à geler le montant des dotations versées aux collectivités locales, geler, cela veut dire en fait une diminution puisque cette dotation ne prend pas en compte l'inflation d'une part, et que d'autre part, le montant global de cette dotation restera le même alors qu'il va se créer 30 à 50 communautés d'agglomérations qui vont aller « pomper » sur ce même fond.

Par ailleurs, quand on se reporte il y a une dizaine d'années en arrière, la loi Chevènement de 1999 avait elle aussi accéléré le processus de création d'intercommunalités, mais l'État avait abondé - je crois que c'était de l'ordre de 500 millions d'euros à l'époque - pour faciliter et inciter les communes et les intercommunalités à se développer.

Les choses vont être encore plus compliquées que cela d'un point de vue financier puisque nous savons tous que dans cette marche forcée, à laquelle nous contrainst l'État, des intercommunalités qui ne fusionneraient pas rapidement se verront de fait pénalisées, c'est-à-dire qu'avec une enveloppe qui reste constante et même en diminution, cette enveloppe financière sera répartie entre un plus grand nombre d'intercommunalités d'une part, et d'autre part, le bonus d'incitation sera pris au détriment de celles qui iront le moins vite.

Nous avons, dans la mesure de nos possibilités, essayé de faire l'exercice en ce qui concerne le nouveau périmètre de l'agglomération, c'est-à-dire l'agglomération actuelle et les trois intercommunalités du Luy, du Miey et de Gaves et Côteaux.

Si nous raisonnons à cette échelle-là, sur la base des éléments financiers 2010, nous savons qu'aujourd'hui si nous fusionnions, il y aurait plus de 5 millions d'euros qui tomberaient dans l'escarcelle de la nouvelle intercommunalité.

Ceci dit, l'été a particulièrement été difficile. Nous savons que la loi de finances 2012 va être très dure, puisqu'il y a plus de 10 milliards d'économies qui devront être faites, et je crains que les collectivités territoriales n'en fassent les frais.

Nous aurons, d'ici plusieurs semaines, une vision plus précise de la répartition fiscale, des recettes et des taux qui seront appliqués aux EPCI pour l'année 2012, mais on ne peut s'attendre qu'à de mauvaises surprises, malheureusement, dans un contexte où l'État transfère de plus en plus de missions aux collectivités locales, où celles-ci assurent des missions de service public qui étaient jusqu'à présent régaliennes, et où l'État veut, dans le même temps, comprimer le budget des collectivités territoriales.

Tout ce contexte est malsain. Cette précipitation, cette marche forcée, ces difficultés financières seraient de nature à nous faire refuser la démarche et le schéma.

Je crois - je le disais hier soir en conseil communautaire et je n'ai pas changé d'avis là dessus - que, même si la commission émet un avis, même si aujourd'hui notre conseil n'émet qu'un avis, et que nous savons qu'en dernier ressort, le Préfet tranchera, décidera, puisque le dernier mot appartient à l'État, je pense quand même qu'il nous faut agir en responsabilité et raisonner en fonction de l'intérêt du territoire.

Je pense à la Ville de Pau bien sûr, mais je pense aussi plus largement à l'ensemble de ce bassin de vie.

J'ai le sentiment, et notamment sur la question du périmètre de la future intercommunalité qui nous est proposée, que ce périmètre permet une meilleure assise géographique, à la fois à la Ville de Pau, et à la Communauté d'Agglomération.

Nous sommes tous choqués quand nous regardons une carte de la Communauté d'Agglomération de voir que les limites de l'agglomération s'arrêtent à la forêt de Bastard au Nord, alors que nous avons des zones économiques, nous avons un aéroport, qui participent directement de la dynamique de cet ensemble du bassin de vie.

Je suis convaincue qu'à la fois les Présidents du Luy et du Miey du Béarn en étaient persuadés eux aussi, puisqu'il y a quelques années, nous avons monté avec la Communauté d'Agglomération, une zone d'activités commune, à côté de l'aéroport, qui s'appelle l'Aérosite. C'est bien parce que nous avons le sentiment que nous partageons des intérêts, et des intérêts économiques en commun.

La deuxième chose qui plaide, à mon avis, en faveur de cette démarche, c'est le fait que depuis un certain nombre d'années, nous travaillons avec les communes et les intercommunalités qui nous entourent.

Le dernier exemple, à mon avis le plus significatif, pour les habitants, est l'extension de notre réseau de bus au delà des limites de l'agglomération, que ce soit à Aressy, que ce soit à Morlàas, que ce soit à Serres-Castet.

Nous prenons déjà en compte un certain nombre de services, du moins celui-là, et ce n'est pas le moindre, la réalité de ce socle de vie.

C'est vrai qu'aujourd'hui, il s'agit de passer à une autre étape, et pas simplement de travailler ensemble, mais également de partager un projet, de partager un mouvement de solidarité, de partager nos richesses. Cela, c'est un exercice beaucoup plus difficile.

C'est cet ensemble de raisons qui fait que, pour moi, la proposition que fait le Préfet de ce périmètre pour une nouvelle intercommunalité, m'apparaît comme un socle répondant en partie à ce socle de vie.

En même temps, on entend aussi les débats qui se déroulent dans les autres intercommunalités, et on voit bien que, soit des communes, soit des intercommunalités, au delà de notre cercle, s'interrogent sur leur territoire d'avenir.

Je crois aussi - certains Maires de l'agglomération l'ont proposé - qu'il faut laisser une porte ouverte à des intercommunalités ou à des communes qui aujourd'hui s'interrogent sur leur territoire d'appartenance.

Je disais que l'exercice auquel nous allons avoir à faire est plus difficile que celui que nous avons conduit jusqu'ici, puisqu'il ne s'agit pas simplement de travailler ensemble sur des thématiques, sur les transports, ou sur les déchets, mais qu'il s'agit bien de refonder un projet communautaire.

Je pense que pour l'agglomération, comme pour nous même la Ville de Pau, c'est une opportunité parce que depuis la suppression de la taxe professionnelle, c'est la taxe d'habitation qui était perçue par le département, cette part-là qui retombe dans l'escarcelle des intercommunalités, ce qui signifie que notre intercommunalité a à s'interroger sur son projet communautaire.

Nous avons pendant dix ans - et c'était bien - construit un certain nombre d'infrastructures, d'équipements qui permettent à la Communauté d'Agglomération de rayonner.

Aujourd'hui, nous savons aussi que nous devons passer à une autre étape qui est celle de davantage de services publics et de services aux usagers.

Deuxième opportunité que je vois dans ce processus, c'est le fait d'être placé en situation nouvelle, comme nous allons l'être, de refondation d'un territoire. Cela nous oblige à repenser la gouvernance même de l'agglomération, de regarder comment nous pouvons remplir au mieux les intérêts de proximité, comment nous pouvons assurer aux communes le fait de continuer à jouer un rôle, et d'être notamment la porte d'entrée de la future agglomération.

C'est un travail considérable, à la fois quant aux prises de compétences, mais aussi au mode d'organisation des services, et au mode de travail des élus entre eux.

En définitive, avant d'ouvrir le débat, il me semble que les votes que nous avons à émettre ce soir sont d'abord des signes - je le disais hier soir - pas simplement envers le Préfet, puisqu'en définitive c'est lui qui décide, mais d'abord envers nos voisins. Comment nous situons-nous et dans quel état d'esprit sommes-nous pour travailler avec nos voisins ?

Je crois quand même que c'est une clé, car nous vivons dans une période de crise, et pas simplement financière.

Plus que jamais je crois que les collectivités locales sont un bouclier qui protège une bonne part du bien-être des habitants.

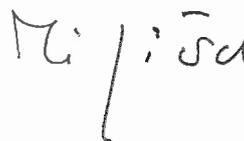
N ^{os}	AFFAIRES	VOTES
1	<p>Projet d'avis relatif au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Pyrénées-Atlantiques</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>En application de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, les Préfets sont chargés d'élaborer, après concertation, un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) qui vise le triple objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'achever la carte intercommunale par le rattachement des dernières communes isolées à des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ; - de rationaliser le périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre existants ; - de simplifier le réseau des syndicats. <p>Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a réuni la commission départementale de coopération intercommunale les 27 avril et 5 mai derniers, afin de lui présenter le projet de schéma. Dans ses propositions, le Préfet a souhaité donner du temps aux agglomérations du département. Le schéma a été notifié le 26 mai 2011, par courrier reçu le 30 mai, à la Ville de Pau qui dispose de 3 mois pour se prononcer, sans quoi sa décision sera réputée favorable.</p> <p>Le Conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur les propositions contenues dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunale</p> <ul style="list-style-type: none"> - concernant l'agglomération - concernant l'assainissement et l'alimentation en eaux potable - concernant les déchets - concernant l'aménagement des rivières - en matière d'aménagement de l'espace <p>Aussi, le Conseil municipal :</p> <p>1) souhaite que le délai de travail qui a été donné aux agglomérations soit étendu au delà de 2013 aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale du département qui le demandent</p> <p>2) reconnaît que le périmètre proposé pour la future communauté d'agglomération constitue un socle qui pourrait s'élargir si des communes ou des intercommunalités le souhaitaient</p> <p>3) demande que l'Etat s'engage financièrement, comme ce fut le cas dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999</p>	<p style="text-align: center;">Vote dissocié</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 5 abstentions adopté</p>

	<p>4) sur les propositions du schéma concernant l'assainissement et l'alimentation en eau potable,</p> <ul style="list-style-type: none"> - donne un avis favorable à la proposition d'exercice de la compétence Assainissement (collectif et non collectif) par la future agglomération paloise ; - donne un avis défavorable à la proposition de création d'un syndicat regroupant la Ville de Pau, le SIEP de la Région de Jurançon et le SIEP de la Région de Lescar ; - donne un avis favorable à l'alternative consistant au transfert de la compétence Eau potable à la future agglomération paloise sous réserve des conclusions de l'étude portant sur l'opportunité de ce transfert que la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'apprête à engager, et à laquelle seront associées les structures actuellement compétentes dans ce domaine. <p>5) donne un avis favorable sur les propositions du schéma en matière de gestion des déchets.</p> <p>6) donne un avis favorable sur les propositions concernant l'aménagement des rivières sous réserve de pouvoir développer au préalable un partenariat avec les territoires concernés.</p> <p>7) donne un avis favorable aux propositions émises par le schéma en matière d'aménagement de l'espace sous réserve d'un élargissement de la compétence des aires d'accueil permanentes des gens du voyage.</p> <p>Le Conseil municipal prend acte que la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées s'engage à repenser son mode de gouvernance et d'organisation en complémentarité avec les communes.</p>	<p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p> <p>3 élus ne prennent pas part au vote 6 contre 1 abstention adopté</p>
<p>2</p>	<p>Soutien en faveur des populations touchées par la famine dans la Corne de l'Afrique</p> <p>(Rapporteur : Mme la Maire)</p> <p>La sécheresse qui sévit dans la région de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Ethiopie, Kenya et Somalie) touche plus de 10 millions de personnes.</p> <p>L'absence de pluie depuis près de deux ans a de graves conséquences pour les populations.</p> <p>Les Nations Unies ont décrété officiellement l'état de famine dans deux régions du centre de la Somalie.</p> <p>Cette crise engendre de grands déplacements de population. Dans</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

	<p>l'immédiat, il convient de répondre aux besoins humanitaires croissants dans les camps de réfugiés, en assurant notamment les services de base tels que l'accès à l'eau, à la nourriture et à des conditions sanitaires élémentaires.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) décide le versement d'une aide de 20.000 € à l'association Action contre la Faim ;</p> <p>2) décide que le financement correspondant sera assuré sur les crédits à inscrire au budget 2011</p>	
<p>3</p>	<p>Renouvellement du contrat d'agent de médiation sociale dans le quartier du Hameau</p> <p>(Rapporteur : M. CANTON)</p> <p>Suite à la délibération municipale numéro 76 du 30 juin 2008, un agent de médiation sociale a été recruté en contrat adulte relais pour une durée de trois ans du 1er septembre 2008 au 31 août 2011.</p> <p>Le Conseil municipal :</p> <p>1) approuve le renouvellement du poste d'agent de médiation sociale dans le cadre du dispositif adulte relais pour trois ans supplémentaires</p> <p>2) autorise Madame la Maire à signer les documents qui s'y rapportent</p> <p>3) prévoit la dépense correspondante au budget.</p>	<p>Adopté à l'unanimité</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10

La Maire,



Martine LIGNIERES-CASSOU